A.S.A. DIJON CÔTE D'OR
Association Sportive Automobile
Centre Municipal des Associations
Bte A2 - 2, rue des Corroyeurs - 21000 DIJON
Tél. 03 80 43 29 99 - Fax 03 80 41 57 36
Fédération Française du Sport Automobile FFSA
SITE : asadco.net MAIL : asadco@free.fr

Rallye National des Hautes Côtes
09 – 10 - 11 Septembre 2016

Coef 3 - CPEA

Doublure Historique

Rallye VHC Rallye VHRS

REGLEMENT PARTICULIER

39ème Rallye des Hautes Cotes (National)

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : 18 juillet 2016
Ouverture des engagements : 18 juillet 2016
Clôture des engagements : 29 août 2016
Parution du road book : 22 août 2016

Vendredi 09 septembre :

- Vérifications administratives et techniques parking de la salle des fêtes de Saint Seine L'Abbaye de 18 h 00 à 22 h 00.
- 1ère réunion des Commissaires Sportifs au PC de l'épreuve vendredi à 22 h 00.
- Mise en Parc Fermé (non obligatoire) à l'issu des contrôles au parking de la Gare à St Seine l'Abbaye – Le parc n'étant pas gardé la nuit de vendredi à samedi.

Samedi 10 septembre

- Vérifications administratives et techniques parking de la salle des fêtes de Saint Seine L'Abbaye de 7 h 00 à 09 h 00.
- 9 h 30 : Tous les véhicules devront être entrés en parc fermé.
- Départ du 1er concurrent de la 1ère étape à 11 h 00 : VHC - MODERNE - VHRS Parking de la salle des fêtes de Saint Seine L'Abbaye. .
- Arrivée du 1er concurrent de la 1ère étape parking de la salle des fêtes de Saint Seine L'Abbaye à 18 h 33
- Publication des résultats officiels provisoires de la première étape qui définira l'ordre et les heures de départ de la 2ème étape le dimanche 11 septembre (à 21 h 30 pénalités routières)

Dimanche 11 septembre :

- Départ 1er concurrent 2ème étape à 08 h 30 parking de la salle des fêtes de Saint Seine L'Abbaye.
- Arrivée à la salle des fêtes de Saint Seine L'Abbaye pour la première voiture à 14 h 13.
- Vérifications finales à l'entrée du Parc Fermé – parking de la salle des fêtes de Saint Seine L'Abbaye

- Publication du résultat final provisoire 30' après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent. Il devient définitif au moins 30' après l'affichage du résultat final.
  Tableau d'affichage officiel : parking de la salle des fêtes de Saint Seine L'Abbaye.
- Remise des prix : parking de la salle des fêtes de Saint Seine L'Abbaye à 17 h 30.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Dijon Côte d'Or organise les 09 - 10 – 11 septembre 2016 en qualité d'organisateur administratif et technique le 39ème rallye national des Hautes Côtes.
Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA **n° 672** en date du **mardi 5 juillet 2016** et du Comité Bourgogne Franche Comté numéro : n° **59** en date du **13 juin 2016**

Comité d'Organisation

Président : **Daniel SEGUIN……..A.S.A Dijon Côte d'Or**

Membres :

GUELAUD Pierre	GODOT Pierre	PETITOT Dominique
TRINQUESSE Camille	CHEVALIER Claude	DENIS Gérard
DUCRET Gilles	MOTUS Michel	GUELAUD Marie France
HENRY Joël	POLI Jean Paul	SOUCELIER Philippe

Secrétariat du Rallye

Maison des Associations
2 rue des Corroyeurs - bte A2 – 21000 DIJON
Secrétariat ouvert du lundi au vendredi de 14h 00 à 18h 00
Téléphone : 03 80 43 29 99 Portable : 06 14 40 11 31 Fax : 03 80 41 57 36
Email : asadco@free.fr Site : asadco.net

Organisateur technique & administratif

ASA DIJON COTE D'OR

1.1P. OFFICIELS

Collège Moderne

Président :	GUINAMARD Jacques	20/10 -14569
Membre :	SIMON Gérard	04/19 - 12017
Membre :	REBOUL Yves	04/13 - 3597
Membre :	PRETIN Hubert	04/13 - 22350
Membre :	CARDINAL Anne	02/04 - 199648

Direction de Course

Directeur de Course Général	BERTRAND Jacky	04/09 - 14532
Directeur de Course Adjoint	THOMAS Maryse	02/04 - 3123
Directeur Tricolore	BENOIT Hubert	04/11 - 617
Directeur Sécurité	GUELAUD Pierre	04/13 – 15125
Directeur de Couse Adjoint VH	LAURENT Jean Louis	04/13 - 3294
Délégué autorité	GODOT Pierre	04/13 - 23434

Directeur de Course délégué	ES 1	BLANQUIN Dany	03/08 – 1941
	ES 2	WASSEF Damienne	04/17 - 163763

Directeur Epreuve ES 1	OLIVAIN Jacky	02/02 – 3272
Directeur adjoint	PORA Gérard	04/19 – 57091
Directeur Adjoint	TRONTIN Thierry	04/08 - 187858
Directeur Epreuve ES 2	LEGALL Jacques	13/18 – 9383
Directeur adjoint	LOLLIA Max	04/17 - 150787

Commissaires Techniques

Commissaire Technique B	CHARBONNEAU Marc	02/03 - 47435
Commissaire Technique C	PELICCIA Raphaël	04/21 - 214364

Commissaire Technique	C	LALLEMAND André	04/21 - 55989
Commissaire Technique	B	REVERCHON Jean Louis	04/21 – 6835
Commissaire Technique	B	TERMINARIAS Patrick	05/08 - 18237

Chargés des relations avec les concurrents (CS) :

Membre	GUINAMARD Hélène	201/10 - 15981
Membre	CHARLEUX Josiane	04/03 - 9434
Membre VH	REVERCHON Martine	04/09 - 14505

Véhicules Damier (balai)

Membre	LAGREZE Michel	04/02 - 19920

Classement informatique BRENNUS Informatique David GUIBLAIN

1.2P.ELIGIBILITE

* Le 39ème Rallye National des Hautes Côtes compte pour la coupe de France des rallyes 2016 coef 3
* Le 7ème Rallye National des Hautes Côtes VHC 2016 Coef 2
* Le 4ème Rallye National des Hautes Côtes VHRS 2016
* Challenge C.R.S.A. Bourgogne Franche Comté 2016.
* Challenge Bourgogne 206

1.3P.VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives et techniques qui auront lieu :

- Vendredi 09 septembre 2016 de 18 h 00 à 22 h 00
- Samedi 10 septembre 2016 de 7 h 00 à 9 h 00

Les vérifications complémentaires seront effectuées : Garage AD à St Seine l'Abbaye
Taux horaire de la main d'œuvre : 60.00 € TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P.DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye 39ème rallye national des Hautes Côtes doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-joint, dûment complété, avant le 29 août 2016.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 190 (cent quatre vingt dix) voitures maximum pour les 3 rallyes.

3.1.11.1P. Tarif rallye des Hautes Côtes :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **435 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **870 €**

Il sera consenti une remise de 40 € aux équipages 100% ASA Dijon Côte d'Or.
Il sera consenti une remise de 20€ aux équipages 50% ASA Dijon Côte d'Or.

Les chèques seront déposés en banque le lundi 12 septembre.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.
Les droits d'engagements seront entièrement remboursés aux concurrents si l'engagement est refusé ou si le rallye est annulé.
L'organisateur remboursera avec une retenue variable, les droits d'engagements aux concurrents qui pour une raison de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye. Un justificatif est demandé par courrier – fax ou courriel.
La retenue sera :

- 30% pour les demandes reçues 8 jours après la date de clôture
- 50% pour les demandes reçues ensuite ; jusqu'au 11 septembre – fin des vérifications.

3.3P. Ordre de Départ : VHC – Moderne - VHRS

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES AUTORISEES

Conforme au règlement standard FFSA.

4.3P. ASSISTANCE
Conforme au règlement standard FFSA.

4.3.2.3P.Limitation de changements de pièces
Conforme au règlement standard FFSA.

4.6. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x 140mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.
Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.
Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévu pour le rallye.

Cette identification concerne également les voitures 0 - 00 - 000 en configuration course.

Couleur : traits noirs sur fond blanc.

Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.

A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 = 520 mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 4.1.1.)

- Pour tous les autres rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.
- Pour tous les rallyes chaque voiture devra être **équipé à l'avant d'un support d'une surface au moins égal à la plaque d'immatriculation (520x110)** permettant le positionnement de l'identification promotionnelle exclusivement réservée à l'organisateur.

« A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 mm x 110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.
L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du présent règlement ».

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire : **Panneau de portière + plaque d'immatriculation avant 520 x 110**
la publicité facultative sera communiquée par un additif au présent règlement particulier :
Bandeaux de pare prise 25 x 10

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P.DESCRIPTION
Le Rallye de National des Hautes Côtes représente un parcours de 70.600 km x 4 = 282,400 km
Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.
Il comporte 12 épreuves spéciales d'une longueur totale de 93.320 km.

Les épreuves spéciales sont :

- Moloy - Saussy 14.580 km x 4
- Trouhaut – St Martin du Mont 8.750 km x 4

6.2P.RECONNAISSANCES
Conforme au règlement standard FFSA.

Dimanche 04 septembre 2016 de 08 h 00 à 20 h 00
Vendredi 09 septembre 2016 de 08 h 00 à 20 h 00

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : Chasuble orange
- Chef de poste : Chasuble orange barrée « chef de poste »
- Chargé des relations avec les concurrents : rouge « relation concurrents ».

7.5.17P : Sécurité des Concurrents

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

TOUTES LES CLASSES SONT RECOMPENSEES

CLASSEMENT	1ER	2EME	3EME	4EME	5EME	6EME
SCRATCH	500 € 1 COUPE	400 € 1 COUPE	300 € 1 COUPE			
CLASSE FEMININE	435 € 1 COUPE 3 PARTANTS	320 € 1 COUPE 6 PARTANTS	220 € 1 COUPE 9 PARTANTS	100 € 1 COUPE 13 PARTANTS	60 € 1 COUPE 17 PARTANTS	40 € 1 COUPE 20 PARTANTS
GROUPE CLASSE FEMININE	- 5 PARTANTS 50% + 1 COUPE - 3 PARTANTS 50% + 1 COUPE - 3 PARTANTES 50% + 1 COUPE					

La remise des prix se déroulera
Dimanche 11 septembre 2016 à 17 h 30

INFORMATION ORGANISATION

Le rallye des Hautes Côtes est un rallye sur asphalte que le concurrent s'engage à avoir reconnu (dans le cas contraire en faire son affaire personnelle) et dont les conditions de circulation comme l'état de la route, les aléas météorologiques, les sorties de routes… peuvent variés. Ces variations ne peuvent être reprochées à l'organisateur.